

LIMINAIRE

CSA SD PAYS DE LA LOIRE

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE SERVICE DÉCONCENTRÉ



CSA FS du 15 Novembre 2024

« Monsieur le Directeur Régional,
mesdames et messieurs les membres du Comité Social d'Administration,

Sujets : Approbation du Procès-Verbal de la Formation spécialisée du 04 Juin 2024 ; Examen des observations portées sur le Registre Santé et Sécurité au Travail ; Examen des Accidents du Travail ; Présentation de PrevAction ; Examen du DUERP et du Plan d'Action de Prévention ; examen de la fiche d'impact relative à la réorganisation du service Esane ; Suivi budgétaire en lien avec la Formation Spécialisée.

Vous avez 3 heures.

Peut-on sérieusement prévoir un ordre du jour aussi chargé, avec des sujets qui ne méritent pas de dé-priorisation les uns par rapport aux autres, et octroyer, aux membres de cette instance, un temps d'échange en Dialogue Social aussi limité pour correctement traiter tous ces sujets ?

Notre syndicat a rappelé que la tenue d'un Groupe de Travail CSA FS portant au moins sur la question du budget débattue lors de cette instance, aurait permis de tenir le chrono. Ce GT n'a pas eu lieu, et ce alors que le CSA FS qui devait se tenir le 5 Novembre dernier a été décalé de dix jours par rapport à la date initialement prévue. Nous le regrettons.

Nous sommes persuadé.e.s, par expérience, que tous les sujets ne seront pas traités de la façon dont ils méritent de l'être. De ce fait, doit-on plutôt se focaliser sur l'étude du DUERP ? Sur l'étude du PAP ? Sur les échanges à propos du budget dédié à la Sécurité et Santé au travail ? M. le Directeur Régional, en tant que Président de cette instance, vous qui avez validé cet ordre du jour, et délimité le temps imparti aux élu.e.s pour traiter de tous ces sujets, pouvez-vous nous éclairer, à ce sujet ? Nous restons fort circonspect.e.s quand à la temporalité délimitée par l'administration pour traiter qualitativement de tous les sujets. Il ne s'agit d'ailleurs pas de la première fois qu'il y a inadéquation entre le temps alloué aux échanges et un ordre du jour surchargé; comme nous l'avons déjà indiqué à maintes reprises. Nous espérons que ce sera la dernière, et que des temps de préparation, sous forme de réunions en Groupe de Travail, seront proposés quand cela est pertinent ou, quand les membres de cette instance, en font la demande explicite.

Concernant le budget de la FS, nerf de la guerre dans le combat qui nous anime toutes et tous ici présent.e.s dans le but de maintenir ou améliorer la Santé et Sécurité au travail de tou.te.s les agent.e.s de la DR, nous comptons sur l'écoute de M. le Président d'instance pour veiller à ce que les membres élu.e.s représentant.e.s du personnel soient mieux associé.e.s à sa co- construction.

Nous tenons à rappeler que la CFE-CGC est toujours force de proposition pro-active comme nous l'avons démontré lors d'instances précédentes quand nous avons par exemple invité, lors du dernier CSA-FS, un élu de notre syndicat pour mettre en avant l'expérimentation menée concernant l'achat de tapis de marche et de bureaux assis debout dans la DR de Normandie, expérimentation que la DR des Pays de la Loire imaginait reprendre *in situ* pour en faire bénéficier les agent.e.s de notre DR ; quand nous avons par exemple proposé une salle dédiée à la restauration des agent.e.s qui souhaitaient manger ailleurs que dans le restaurant administratif et qui sont à l'heure actuelle obligé.e.s de jongler entre bureaux où ils ne devraient pas manger et la pluie automnale ; quand nous avons proposé, dans la perspective d'améliorer les conditions de travail de collègues en souffrance au sein d'une unité de travail de la DR, souffrance liée à une surcharge pérenne (plusieurs mois) des travaux et à une réorganisation de cette unité qui s'avère inadaptée, proposé donc une prestation d'accompagnement par des personnes compétentes oeuvrant jour après jour au sein du ministère de l'économie et des finances, à veiller à la bonne Santé et Sécurité au travail des agent.e.s de la DR (prestation qui, soit dit en passant, n'aurait pas nécessité de faire appel à de coûteuses prestations externes, dont l'administration a été trop friande par le passé, prestations externes dont la Cour des comptes, dans son rapport de juillet 2023, a relevé l'utilisation abusive par l'État de ces cabinets et a appelé à plus de frugalité concernant cette appétence excessive de l'administration publique pour ces coûteuses prestations privées). Ceux-ci, ne sont que quelques exemples de propositions, de pro-activité, qui émane de notre OS. Nous rappelons simplement ici : la CFE-CGC propose, l'administration dispose.

Concernant le point à l'ordre du jour sur la validation du précédent Procès Verbal, nous tenons à rappeler, par la voie de cette liminaire, qu'une demande de retranscription fidèle par un tiers avait été effectuée sous forme de vœu, voté à la majorité des élu.e.s siégeant en instance. Une proposition de la CFE-CGC, encore une. Cette demande avait été entendue par l'administration mais méritait d'être plus amplement débattue, dans un temps dédié, hors instance. Ce temps n'a pas eu lieu. Nous le rappelons à M. le Président d'instance, par la voie de propos liminaire. Or, il est d'importance capitale, que les Procès Verbaux, qui nous sont transmis plusieurs semaines après la date du rendez-vous de Dialogue Social pour rectification, reflètent, de la façon la plus fidèle, les propos tenus en instance par l'administration ou les élu.e.s. Aujourd'hui, nous sommes assez éloigné.e.s de cette fidélité, avec l'ajout de certaines mentions qui n'ont jamais été prononcées lors des rdv de DS, ou l'omission pure et simple de certains propos des élu.e.s. Ceci est inacceptable, dans la mesure où un Procès Verbal se doit être une retranscription la plus exacte possible des propos qui se tiennent en instance. De ce fait, afin de montrer notre désaccord avec cette façon de travailler sur un élément clé et pérenne de ces moments d'échange entre administration et élu.e.s, nous nous abstenons, à partir d'aujourd'hui, et tant que le temps d'échange qui avait été proposé par M. le Président d'instance n'aura pas eu lieu, de voter la validation de quelque Procès Verbal que ce soit.

Enfin, nous tenons à rappeler ici, que la Cour des comptes, dans son rapport d'Octobre 2024, a fait part d'une réforme du dialogue social dans la fonction publique comme étant « une réforme inaboutie », en pointant « une carte des instances sociales partiellement réduite et complexe » ou en demandant « des transformations qualitatives de la gestion des ressources humaines ».

M. le Président d'instance, alors qu'un ordre du jour conséquent, a été validé et que le temps délimité pour traiter de tous ces sujets, tous plus prioritaires les uns par rapport aux autres, se dessine comme étant plus qu'insuffisant, alors qu'il est demandé aux élu.e.s de se plier à l'agenda de la direction et de faire abstraction de leurs obligations par ailleurs pour pouvoir tenir la cadence imposée de façon unilatérale par la direction et sans laisser le temps nécessaire à la co-construction de cet agenda, alors que des rendez-vous promis à tous les élu.e.s lors de ces instances sont omis à plusieurs reprises, alors qu'il est demandé plus de pro-activité de la part des organisations syndicales mais que leurs nombreuses propositions ne sont retenues qu'avec parcimonie, pouvez-vous expliciter aux élu.e.s ici présent.e.s, comment comptez vous, en tant que garant d'un Dialogue Social constructif côté administration, suivre les derniers vœux de la Cour des comptes en matière de Dialogue Social, afin d'améliorer ce Dialogue Social abimé par une réforme dont les OS avaient pleinement signifié qu'elles n'en voulaient pas (comme rappelé par toutes les OS de l'Insee à M. le Directeur Général via propos intersyndical du 24 septembre dernier) ?

Merci de votre attention. »

